

EHPAD Notre Dame des Neiges

15 rue des écoles

79 290 Saint Martin de Sanzay

☎ : 05 49 67 80 67

💻 : accueil.notredamedesneiges@orange.fr

Dossier d'inscription

Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
(E.H.P.A.D)

Résidence Notre Dame des Neiges



Ce dossier comprend :

- ⇒ La demande d'hébergement
- ⇒ Le dossier médical à remplir par un médecin
- ⇒ La procédure d'admission

❖ Présentation de l'établissement

Fondée en 1990 par le CCAS de Saint Martin de Sanzay, la résidence Notre Dame des Neiges s'est agrandie et restructurée pour offrir son tout nouveau visage en février 2012.

Rénové à l'image d'une grande maison, le nouvel environnement architectural se veut être convivial et adapté à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Intégré dans un parc à proximité du bourg de la commune de Saint Martin de Sanzay, l'établissement, tout de plein pied, dispose d'une capacité totale de 77 lits (dont 10 habilités à l'aide sociale) repartis de la manière suivante :

- ⇒ 41 chambres de 18M²
- ⇒ 16 chambres de 20.5 M² (6 communicantes)
- ⇒ 6 chambres de 22M²
- ⇒ 10 chambres en unité dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- ⇒ 4 chambres d'hébergement temporaire

La vie au sein de l'établissement permet également de bénéficier des espaces communs :

Une salle à manger agrémentée de 2 patios, 2 jardins intérieurs comprenant un espace thérapeutique, 3 salons, 1 salon des familles disponible sur réservation et un espace bien-être comprenant un espace coiffure et une salle de bain thérapeutique.

❖ Prestations hôtelières

Toutes les chambres de l'établissement sont par principe des chambres individuelles (exception faite de la possibilité offerte au couple de disposer d'une grande chambre). Elles sont dotées d'une salle d'eau adaptée à la dépendance, 2 sonnettes d'appel, un lit médicalisé, un bureau, une chaise, une table de chevet, un fauteuil de repos pour les nouvelles chambres ainsi qu'une prise téléphone et une prise télévision.

Afin de s'approprier les lieux rapidement, les résidents ont la possibilité d'apporter leur propre mobilier dans la mesure où l'agencement ne perturbe pas la bonne circulation dans la chambre. L'entretien des chambres est assuré au minimum 2 fois par semaine.

❖ La Restauration

L'établissement dispose de sa propre cuisine centrale qui fabrique sur place ses repas. Les régimes particuliers (sans sel, sans sucre...etc.) sont respectés exclusivement sur prescription médicale.

Dans la mesure où l'établissement affiche une volonté claire de préserver l'autonomie et de promouvoir un lien social, l'ensemble des repas sont pris en salle à manger. L'autorisation de rester en chambre est délivré sur avis médical.

Les horaires de repas sont les suivants: Petit Déjeuner: de 7H30 à 9H00 / Déjeuner: de 12H00 à 13H15 / Goûter: de 15H30 à 16H30 / Diner: de 18H30 à 19H30.

❖ Le linge

Le linge personnel est entretenu et marqué par le service de lingerie de l'établissement. Il est ramassé et distribué deux fois par semaine.

Le linge plat (draps et taies d'oreiller) est fourni et entretenu par la résidence via la société INITIAL BTB.

❖ L'animation

Au travers de ses nombreuses activités (lecture du journal, ateliers, sorties extérieures...) l'animatrice participe au dynamisme de l'établissement.

❖ Prestations médico sociale

✓ Aide à la personne

L'ensemble de l'équipe de soins composée d'aide-soignants, d'AMP ou d'agents de soins assure une aide quotidienne à la personne qui comprend de manière non exhaustive: L'aide à la toilette, l'aide au lever et au coucher, l'aide au déplacement, l'aide au repas, l'écoute...

Les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer bénéficient d'une prise en charge spécifique en unité permettant un accompagnement renforcé des personnes dans le cadre d'un programme de soins occupationnel basé sur des activités à but thérapeutique.

✓ Le suivi médical

L'établissement dispose de 4 infirmiers qui ont à charge de coordonner l'intervention de l'ensemble des professionnels de santé (rendez-vous avec le médecin traitant et autres spécialistes, commande des traitements auprès des pharmaciens et gestion des autres intervenants extérieurs).

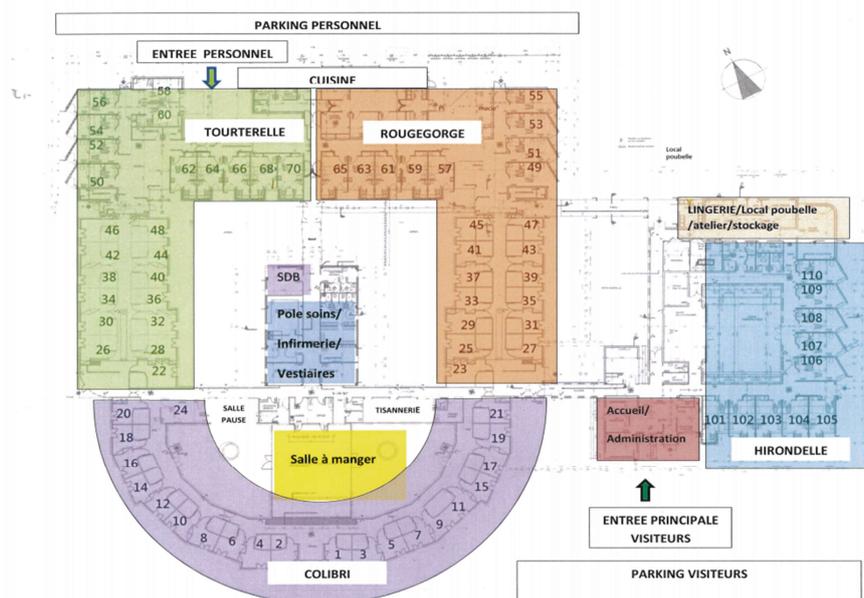
Le choix des intervenants médicaux (médecin, pharmacien, kinésithérapeute...etc) est libre dans la mesure où ces derniers acceptent de venir dans l'établissement.

Les traitements sont préparés et distribués sous surveillance des infirmiers qui sont présents dans l'établissement de 6H45 à 19H00 du lundi au vendredi et de 6H45 à 13h puis de 17H30 à 19H15 le WE. L'établissement est également doté d'un médecin coordonnateur qui a comme principal mission de veiller à la bonne organisation des soins, la mise en place de protocole de travail et plus largement de répondre aux attentes des familles et du personnel. Ses missions de coordination sont distinctes de celle de médecin traitant.

Une psychologue est également présente dans l'établissement une journée par semaine. Elle participe à la mise en place des projets de vie individuels, soutient les résidents lors de difficultés particulières (dépression, deuil...) et intervient également auprès de l'équipe soignante pour permettre d'avoir une réflexion et une analyse des pratiques professionnelles.

Dans la mesure où l'établissement ne peut pas assurer certains soins spécifiques ou techniques, l'hôpital prend alors le relais.

L'ensemble des frais médicaux sont à la charge des résidents. Ils en demandent le remboursement à leur caisse d'assurance maladie.



Tarifs journaliers 2024

Tarifs applicables au 1^{er} Février 2024 pour les personnes âgées de plus de 60 ans

	Tarif hébergement	Tarif dépendance
Chambre 18 m²	63,00 € Habilitation Aide Sociale 50,90 €	
Chambre couple 22 m²	60,00 € (par personne) Habilitation Aide Sociale 48,37 € / pers.	GIR 5/6 5,95 €
Chambre 20,5m² Chambre 22m² Chambre Unité	68,00 € Habilitation Aide Sociale 55,14 €	GIR 3/4 13,75 € GIR 1/2 21,83 €
Hébergement temporaire	68,00 € Habilitation Aide Sociale 58,74 €	

Montant du loyer à la charge du résident **après obtention de l'APA** pour un mois à 31 jours:

⇒ pour une chambre (18m ²)	2 137,45 €
⇒ pour une chambre (20,5 m ²)	2 292,45 €
⇒ pour une chambre Unité Alzheimer (20,5 m ²)	2 292,45 €
⇒ pour une grande chambre rénovée (22 m ²)	2 292,45 €
⇒ Tarif chambre couple (22 m ²)	2 044,45 € (par personne)
⇒ Tarif hébergement temporaire (toutes chambres)	2 292,45 €

Important, sous certaines conditions de ressources, une allocation logement peut vous être également versée directement sur votre compte bancaire ou postale par votre caisse d'allocations familiales.

Rappel des prestations non comprises dans le tarif journalier :

- ⇒ Ouverture de ligne téléphonique (30€)
- ⇒ Abonnement téléphonique (15.07€ par mois)
- ⇒ L'ensemble des frais médicaux (médecin, pharmacie, kinésithérapeute...etc.)
- ⇒ Nécessaire d'hygiène et de toilette
- ⇒ Coiffeur, pédicure, abonnement journaux
- ⇒ Réacheminement du courrier
- ⇒ Repas invités (12.50€ le déjeuner / 18€ le déjeuner festif / 8€ le diner / 8€ le repas conjoint / 8€ le repas pique-nique / 6€ le goûter festif)
- ⇒ Machine à café (0.50€ la boisson)